

2F

Plan de zonage Modification n°6

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Métropolitain du 29/06/2023
Approuvant la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme

PLU approuvé par délibération du Conseil municipal le 24/03/2015

Revision n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal le 31/03/2016

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal le 10/07/2017

Revision allégée n°1 en cours

Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 24/10/2019

Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 19/12/2019

Modification simplifiée n°4 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 31/07/2019

Revision allégée n°2 en cours

Modification n°6 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 29/06/2023

Modification n°7 en cours

Modification n°8 en cours

 UC Limite de zone et de secteur

 Espace Boisé Classé
Avec plaisir, au cœur du bocail.

5 m

Zone non-aedificandi

Voie bruyante de type 1 à type 4
Type 1

 Type 2

 Type 4

SERVITUDES D'URBANISME

 Périmètre d'attente de projet
d'aménagement (art. L123-2-a)

TABLE 1

Servitude de mixité Sociale
(art. L123-2-b)

(art. L123-1-5)

Programmation (art. L123-1-4)

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

 12

 Voir à créer ou à

1.

12 ➡ intention de créer une nouvelle (numéro 1)

 Carrefour à aménager

PERIMÈTRE DE PROTE

CANAUX

Canaux primaire

Canaux secondaire

Canaux tertiaire

RISQUES

Secteur de risque de stagnation
des eaux de ruissellement pluvial

Secteur de risque de ruissellement
des eaux pluviales

Enveloppe hydrogéomorphologique



ELEMENTS DE PAYSAGE A P
(Au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme)

 Haies à conserver

Arbres et alignements d'arbres

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT

(Au titre de l'article R112-3 du code de l'urbanisme)

[[[

Echelle : 1/2 500

250

